

n'a pas pour objet de chercher un marché de l'autre côté de l'océan, mais de chercher un marché de l'autre côté de la ligne frontière.

Et il me semble que cette considération devrait s'imposer à nos amis de la droite. Si nous devons effectuer une alliance commerciale entre ces deux grandes branches de la famille anglo-saxonne, qui habitent ce côté-ci de l'océan, ce serait un grand pas vers la solution que cherche maintenant nos amis de la droite, et nous obtiendrions ultérieurement un marché dans la Grande-Bretagne et l'Irlande. Je ne crois pas toutefois que le gouvernement change jamais sa politique sur ce point ; mais le très-honorable premier ministre doit voir, d'après les opinions qui se manifestent parmi ses propres partisans, opinions qui ne sont pas favorables à la réciprocité, mais favorables à un changement, que la modification que nous proposons est la plus logique et devra être adoptée dans un avenir rapproché.

Le Discours du Trône, lu hier, contient un seul paragraphe important. C'est celui relatif aux difficultés soulevées par la question de la mer de Behring. Il y a maintenant plus de trois ans que des vaisseaux canadiens, employés à la pêche aux phoques dans la mer de Behring, ont été chassés de ces eaux par des autorités américaines. Trois années se sont écoulées, et trois ans après voici l'allusion de Son Excellence à ce sujet. Son Excellence nous informe, virtuellement, que les pêcheurs canadiens ont soumis leurs réclamations au gouvernement du Canada, que le gouvernement a renvoyé ces réclamations au gouvernement anglais, et Son Excellence ajoute ;

J'ai toute confiance que ces représentations ont eu leur effet, j'espère pouvoir, durant la présente session être en mesure de vous assurer que tous les différends soulevés par cette question sont en voie de règlement satisfaisant.

On ne saurait, certes, être plus circonspect. Son Excellence nous informe qu'Elle croit—quoi ? Que la difficulté sera réglée au cours de la présente session ? Non ; mais qu'elle est en voie d'être réglée d'une manière satisfaisante. Voilà tout ce qu'elle peut nous assurer. Elle ne dit pas que la difficulté a été réglée, mais qu'au cours de la présente session, elle sera en voie de l'être.

Il appert donc que, jusqu'à présent, rien n'a été fait pour la régler, et que ce n'est qu'à partir d'aujourd'hui que ce règlement commencera à s'effectuer ; et cette déclaration est même faite avec réserve. Son Excellence ne dit pas qu'elle peut nous "assurer" mais Elle "espère" pouvoir pendant la présente session, nous assurer que tous les différends sont en voie d'être réglés. Cette perspective n'est pas très satisfaisante pour les pêcheurs canadiens qui ont été chassés de la mer de Behring, il y a trois ans. Quelle peut en être la cause ? Voici un acte que nous croyons être une usurpation d'autorité injustifiable de la part du peuple américain sur les pêcheurs canadiens, et, cependant, après trois ans, toute la satisfaction que l'on nous donne, c'est que, pendant la présente session, Son Excellence pourra, peut-être, nous assurer que le différend est en voie d'être réglé. Quant à ce qui s'est passé, durant ces trois années, nous n'en savons rien, le gouvernement ne nous en a pas dit un mot ; mais bien que le gouvernement ait gardé le silence sur ce point, je crois savoir passablement ce qui en est, si nous pouvons juger du passé par le présent, et ce qui a eu lieu à ce sujet par ce que l'on a vu dans d'autres occasions.

Voici la chose : Son Excellence, en recevant les réclamations des pêcheurs canadiens, en a fait rapport au Bureau colonial d'Angleterre. Le bureau colonial a transmis le rapport au bureau des Affaires Étrangères ; le bureau des Affaires Étrangères a écrit une lettre au ministre américain ; le ministre est probablement allé voir le ministre des Affaires Étrangères. Ce dernier a écrit au ministre anglais à Washington, et probablement au Secrétaire d'Etat à Washington. Le ministre anglais et le Secrétaire d'Etat à Washington ont probablement eu ensemble une conférence, et de nouvelles dépêches ont été envoyées de Washington à Londres, et de Londres à Ottawa, et ensuite l'affaire a probablement été soumise au ministre de la Justice, à Ottawa, qui a sans doute écrit à ce sujet un document très-élaboré, lequel sera publié un jour ou l'autre ; et enfin la question a été de nouveau renvoyée à Londres, et de Londres à Washington. Voilà ce qui s'est passé il y a deux ou trois ans, et ce qui se passe probablement encore aujourd'hui.

La diplomatie anglaise peut être très expéditive ou très lente à sa convenance.

En 1861, lorsque Slidell et Mason ont été embarqués à bord d'un navire anglais, le gouvernement britannique a envoyé immédiatement à Washington une note modérée, respectueuse et courtoise, et, comme résultat, avant un mois, le différend était réglé, à la satisfaction des intéressés des deux côtés.

Si on avait agi avec autant de diligence, en cette occasion, nous aurions probablement reçu une réponse avant aujourd'hui ; car la question soulevée par les parties contendantes est bien simple. Les Américains réclament la juridiction sur les eaux en question. Ce n'est pas le temps de discuter si cette prétention est bien ou mal fondée, mais je n'hésite pas à dire que, dans mon opinion, cette prétention des Américains est mal fondée. Cette question sera discutée en temps et lieu convenables. Nous n'admettons pas cette prétention, mais nous la rejetons.

Depuis trois ans n'était-il pas possible de résoudre cette difficulté ? Quelle raison nous en a empêchés ? Si je dois ajouter foi à un article publié, il y a quelque temps, dans les journaux américains, la cause du retard doit être attribuée au gouvernement canadien, car les journaux américains ont déclaré que les gouvernements anglais et américain s'étaient entendus sur un arrangement qui était à la veille d'être conclu, lorsque le gouvernement canadien ; a demandé à être consulté et à ce qu'il lui fût permis de faire connaître ses vues sur la question, et bien que plusieurs mois se soient écoulés depuis ce temps, le gouvernement n'a encore fait aucune démarche.

Si tel est le cas, tout le blâme retombe sur le gouvernement canadien, et pour ne pas avoir agi en temps opportun, il devra un jour ou l'autre, rendre un compte très sévère. Cette question n'est pas de peu de conséquence, et bien qu'elle doive être traitée avec un esprit de conciliation, elle doit l'être avec énergie et conformément à notre dignité et à nos droits. Je ne puis pas croire, cependant, que si le gouvernement avait agi sur cette question avec toute la diligence qu'il aurait dû y mettre, on n'aurait pas rendu justice à nos pêcheurs depuis longtemps. Mais cette question sera discutée plus au long au cours de cette session.